



NOTE D'INFORMATION N° 1 AUX CANDIDATS AU BPJEPS PARACHUTISME MENTION TANDEM 2014

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir prendre **attentivement** en compte les informations suivantes concernant votre formation au BPJEPS mention TANDEM ; particulièrement les séquences 3 et 4 ainsi que les certifications 1 et 2.

PREAMBULE :

L'arrêté du 11 juillet 2011 modifié a instauré un BPJEPS à trois mentions : TRAD, PAC et TANDEM.

Le cycle de formation à la mention TANDEM prévoit :

- Un test d'entrée (effectué en Septembre 2013 ou avant)
- Un positionnement (effectué en novembre 2013)
- Une formation courant 2014
- Des temps de certification tout au long de la saison 2014

ELECTROCARDIOGRAMME à l'Effort

Pour être admis en formation séquence 3 tandem, vous devez fournir un électrocardiogramme à l'effort.

Il doit dater de **moins de trois mois à la date de début de la formation**.

Il doit être **interprété** : le cardiologue doit dire si votre état cardiaque est **compatible** avec l'activité.

Il n'est pas utile de nous fournir le tracé de l'épreuve, seule l'interprétation est nécessaire (**voir imprimé ci-joint**).

ATTENTION AUX DELAIS D'OBTENTION DE RENDEZ VOUS AVEC LES CARDIOLOGUES

DATES et LIEUX des STAGES de FORMATION et de CERTIFICATION:

FORMATION :

Séquence 3 Tandem

1^{ère} partie (SOL)

Du Mardi 22 avril au Vendredi 25 Avril à FRANCE PARACHUTISME ; aérodrome de GAP TALLARD.

Le lundi, le rendez vous est fixé à 10H00 : contrôle des matériels, des documents, test d'aptitude à plier et à conditionner la voilure principale.

Du Mercredi au Vendredi : (début 8h30) cours, entraînements au sol, pré-évaluation au sol

2^{ème} partie (VOL)

Du lundi 12 mai au Mercredi 14 mai au centre école de parachutisme de ORLEANS.

Lundi 12 mai : **rendez vous 10 heures**. Contrôles des matériels, rappels des exercices, débuts des formations en vol.

Du mardi au Mercredi : **rendez vous 8 heures**. Cours, formations pratiques en vol

CERTIFICATION C1

UC9 tandem

Du Jeudi 15 mai au Vendredi 16 mai au centre école de parachutisme de ORLEANS

RATTRAPAGE CERTIFICATION C1

UC9 tandem

Du lundi 19 au vendredi 23 mai à LYON CORBAS.

ATTENTION :

- **En fonction de l'avancement de la formation séquence 3 vol, il sera possible de commencer la certification C1 plus tôt que le 15 mai.**
- **En cas de mauvaise météo, et en fonction des manques, soit il sera possible de déborder sur le samedi 17 mai ou le samedi 24 mai, soit une session supplémentaire de formation ou de certification pourra être programmée ultérieurement.**
- **Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation prévu lors du plan individuel de formation commenceront par la certification C1 le 12 mai à ORLEANS. Prévoir deux journées si la météo est favorable.**

FRAIS de FORMATION :

- Frais de stage : CREPS Sud-Est.
- Places avions candidats : à régler directement aux écoles de parachutisme.

- Places avions charges inertes, formateurs et vidéomen : prises en charge sur le budget formation et réglées par la FFP aux écoles de parachutisme.

HEBERGEMENT et RESTAURATION :

A GAP : l'hébergement et la restauration sont à la discrétion des candidats.

A ORLEANS: Les candidats peuvent contacter l'école (02 38 46 00 82) pour ce qui concerne le logement et la restauration.

A LYON : Les candidats peuvent contacter l'école (04 72 90 07 08) pour ce qui concerne le logement et la restauration

PROGRAMME de formation :

Première semaine :

THEORIE :

REGLEMENTATION

LE MATERIEL

- Parachute : généralités, spécificités, entretien
- Harnais élève : spécificités, réglages
- Equipement divers élève et moniteur : tenue de saut, lunettes
- Les différents avions, les hélicoptères.

LE SAUT :

- Montée en avion
- Relations avec les autres parachutistes
- Déplacement vers l'issue de saut
- Mise en position de sortie (moniteur, élève)
- Sortie
- Chute
 - positions (moniteur, élève)
 - exercices (moniteur, élève)
 - incidents, remèdes, actions du moniteur et de l'élève.
- Ouverture
 - actions
 - incidents, remèdes, actions du moniteur et de l'élève
- Les accompagnateurs ; le vidéomen
- Descente sous voilure
 - exercices (moniteur, élève)
 - incidents, remèdes, actions du moniteur et de l'élève
- Atterrissage
 - Actions du moniteur et de l'élève
- Saut avec handicapés
 - actions du moniteur et de l'élève

PRATIQUE :

- entraînement au sol

Deuxième semaine :

FORMATION EN VOL

- Equipement
- Saut de prise en main du matériel (avec charge inerte)
- Sauts de niveaux de difficultés croissantes

CERTIFICATION C1

- Théorique, au sol
- Pratique, en vol

SAUT PASSAGER :

La formation comprend un saut où vous êtes passager. Vous devez le passer de manière anticipée en vous rapprochant d'un technicien habilité TANDEM (voir liste ci dessous) qui vous **sensibilisera** sur les spécificités de l'activité tandem :

- Formation de l'élève
- Utilisation du matériel
- Rigueur de l'activité

La participation à ce saut devra être attestée par un technicien habilité sur le formulaire ci joint.

- Jean François PRUNIER (06 64 23 49 59)
- Gilles EYMARD (06 83 25 17 33)
- Benoît SERREL (06 81 31 87 56)
- Patrick CASTELLA (06 84 77 50 19)
- Jullien HUGOT (06 15 96 07 26)
- Patrick SAGET (06 62 75 89 27)
- Jean-Pierre KNAFF (06 81 17 71 47)
- Olivier METROT (06 09 59 30 68)
- David MARTINEZ (06 63 72 29 38)
- David MALEZE (06 11 48 30 77)
- Nicolas FERRY (07 86 58 51 34)
- Alexandre PEREIRA (06 87 90 87 82)
- Jérôme SERVAIS (06 08 22 24 53)

Pour toute participation avec une autre personne que celles mentionnées sur la liste ci dessus, contacter préalablement le responsable formations tandem.

La non présentation de l'attestation le premier jour de la formation à GAP entraînera **l'ajournement du candidat**

Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation sont dispensés de saut passager.

MATERIEL :

Les candidats devront se présenter avec leur matériel : Parachute solo, Parachute tandem, casque (pas de casque intégral), combinaison, etc.

Le parachute tandem, **utilisé pour toute la formation aussi bien à GAP qu'à ORLEANS ou à LYON**, sera d'un modèle couramment employé en France. Il sera en état de navigabilité et fera l'objet d'un contrôle par les formateurs en début de stage. Tout matériel jugé inapte au saut sera rebuté en début de stage voir en cours de stage (vétusté, séquence d'ouverture ou vol ou atterrissage incorrect, etc.).

Une voilure principale Tandem d'une surface de 400 pieds carré ou plus est **TRES VIVEMENT CONSEILLÉE**, le taux d'échec avec des voilures plus petites étant supérieur à la moyenne.

Il appartient à chaque candidat d'avoir son propre parachute tandem, Il ne sera pas admis deux candidats par parachute sauf détérioration accidentelle en cours de stage

Un **coupe sangle** est obligatoire. Il sera placé sur le coussin dorsal du harnais élève (les coupes suspendues légers en plastique ne sont pas considérés comme suffisant).

Vu la durée du stage et le nombre de candidats, aucun apprentissage du pliage de la voilure principale ne se fera en formation.

Il est donc impératif que les candidats sachent **parfaitement** plier la voilure principale dès leur arrivée à GAP. Un test sera mis en place. Les candidats ne sachant pas plier correctement le parachute ne seront pas autorisés à aller en vol.

Nous recommandons un entraînement conséquent et une **très bonne connaissance de la Directive Technique 28 (disponible sur le site FFP)**.

De même, le nombre de procédures de secours étant anormalement élevé lors de certaines formations tandem précédentes, tout incident d'ouverture résultant d'une faute de pliage entraînera l'élimination du candidat utilisant le parachute, même si celui ci a été plié par quelqu'un d'autre.

Un altimètre, précis, est obligatoire.

Une combinaison "suffisamment toilée" ainsi qu'un altimètre sonore sont très vivement conseillés

ALLEGEMENTS :

- Si vous êtes titulaire d'un diplôme délivré par l'état attestant d'une pratique de l'activité tandem, vous bénéficiez d'allègements de formation **mais pas de la certification.**
- Les candidats bénéficiant d'un allègement de formation prononcé lors du plan individuel de formation sont convoqués uniquement à la partie vol pour subir les évaluations théoriques et pratiques certification C1. **Nous attirons l'attention sur la nécessité d'un travail personnel pour préparer l'évaluation théorique.**
- Les candidats qui n'ont pas eu leur formation validée en 2013 ou avant et qui se représentent en 2014 sont convoqués le premier jour de la partie vol. **Néanmoins, nous attirons l'attention sur la nécessité d'un travail personnel pour préparer l'évaluation théorique. Cet allègement n'est pas obligatoire.** Le candidat si il le souhaite peut s'inscrire à l'ensemble de la formation sol et vol.

RESTRICTIONS :

- Si **plus de trois semaines** séparent la certification C1 tandem de la séquence 4 de formation tandem, le stagiaire devra **impérativement** effectuer un **saut avec le formateur de la séquence 4 ou le tuteur en position passager.**
- En cas de **changement de type d'équipement**, après entraînement au sol et/ou au portique, le stagiaire devra effectuer **un saut de prise en main avec, en position passager, le formateur de la séquence 4 ou le tuteur.**
- Des limitations de masse et de taille des élèves seront éventuellement données par les formateurs ou les tuteurs.
- Les parachutistes brevets A et plus ne devront en aucun cas chercher volontairement à déstabiliser les stagiaires.
- Les stagiaires ne pourront effectuer un nombre de sauts supérieurs aux restrictions mentionnées dans le carnet de liaison. Nous attirons l'attention sur le fait qu'au delà des maximas, **ils ne seront pas couverts.**
- Le **vidéomen**, autre que le formateur ou le tuteur est nommé désigné par le tuteur. Il est le seul à pouvoir filmer le stagiaire **durant l'ensemble** de la formation du candidat
- Les **accompagnateurs** en chute, autres que le tuteur ou le formateur ou le vidéomen désigné, **sont interdits.**
- **Pendant toute la formation en école sous tutorat, les élèves emmenés en vol devront être majeurs (âgés de 18 ans ou plus).**

Les formateurs et les tuteurs veilleront particulièrement à l'exécution rigoureuse de ces dispositions.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Vous pouvez prendre contact avec J.F. PRUNIER : 07 71 02 10 17 ou jean-francois.prunier@wanadoo.fr

DESTINATAIRES :

- F. MAHUT
- Formateurs
- Tuteurs
- Centre de parachutisme de ORLEANS et de LYON
- Candidats

ATTESTATION de SAUT en PASSAGER TANDEM

(ARRETE DU 11 juillet 2011 ; annexe III)

Moniteur habilité:

NOM

PRENOM

CANDIDAT au BPJEPS PARACHUTISME mention TANDEM

NOM

PRENOM

Je soussigné moniteur tandem habilité déclare avoir fait

effectuer un saut en passager à (madame ; monsieur) candidat à la

mention tandem du BPJEPS PARACHUTISME.

Il a été sensibilisé :

- à la formation préparatoire au saut
- aux consignes de sécurité
- à la rigueur nécessaire lors de l'ensemble du saut

DATE : (valable 24 mois)

SIGNATURE :

**BPJEPS SPECIALITE
PARACHUTISME
MENTION TANDEM**

(Arrêté du 24 août 2004, articles 9. Arrêté du 18 décembre 2012 article 1)

Je soussigné(e), Docteur

demeurant à

certifie avoir examiné

Monsieur, Madamené(e) le

demeurant.....

.....

.....

lui avoir fait subir un électrocardiogramme d'effort et certifie qu'il / elle ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du parachutisme spécialité Tandem.

Fait à Le

Signature et cachet du médecin